



Datum / Date: 17/07/2017  
Uur / Heure: 10:15  
Vraag / Question: n° 19984

**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,  
concernant  
l'évaluation des pompiers  
- déposée le 10 juillet 2017 -**

Monsieur le Ministre,

Tel que le prévoient les arrêtés royaux du 19 avril et du 23 août 2014, une évaluation des membres et du personnel opérationnelle des zones de secours doit être faite après 3 ans afin de satisfaire aux normes de gestion de compétences.

Le schéma des rapports d'évaluation et les profils de fonction a été défini par l'arrêté et la circulaire ministériel du 8 octobre 2016.

Alors que lesdits documents ont été publiés en français et néerlandais sur le Moniteur Belge, ils n'ont pas encore été traduits en allemand. Or, l'évaluation de la zone de secours germanophone doit être faite pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 – trois ans après sa création comme le veut l'arrêté royal du 19 avril 2014.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont donc les suivantes :

- Êtes-vous au courant de cette situation délicate ?
- Votre service compte-t-il traduire en allemand les grilles d'évaluation dont il est question avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ?
- Dans la négative, comment devra procéder la zone de secours n° 6 de la Province de Liège ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**



CABINET DU VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE ET DE  
L'INTERIEUR

## Question orale n°19984

De : Monsieur Katrin JADIN, députée

### Concernant : l'évaluation des pompiers

---

Les textes réglementaires encadrant la procédure d'évaluation des membres opérationnels des zones de secours que vous citez ont été publiés en langue allemande au Moniteur belge.

L'arrêté royal du 8 octobre 2016 modifiant l'arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non pompier des zones de secours a été publié en allemand le 17 février 2017.

L'arrêté royal du 8 octobre 2016 modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours a été publié en allemand le 21 février 2017.

La traduction en allemand de la circulaire ministérielle du 8 octobre 2016 relative à l'évaluation des membres opérationnels des zones de secours a également eu lieu et a été publiée au Moniteur belge le 11 juillet dernier.